



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9240^e séance

Mercredi 11 janvier 2023, à 15 heures
New York

Président : M. Ishikane. (Japon)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rutley

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/1004)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 05.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/1004)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Francia Márquez Mina, Vice-Présidente de la Colombie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'accompagner jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M^{me} Francia Márquez Mina, Vice-Présidente de la République de Colombie, est escortée à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; et M. Armando Wouriyu Valbuena, du Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/30, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/1004, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2673 (2023).

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au Conseil de sécurité à l'entame de cette année importante pour la paix en Colombie.

(l'orateur poursuit en espagnol)

C'est un honneur particulier d'être ici en présence de M^{me} Francia Márquez Mina, qui aujourd'hui est Vice-Présidente, mais qui est depuis bien longtemps une artisane de la paix en Colombie. Je tiens aussi à saluer tout spécialement le Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán, qui a également joué un rôle historique dans les efforts de paix dans le pays. Je saisis cette occasion pour les remercier tous deux de la confiance et de l'appui que le Gouvernement colombien accorde à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et, plus généralement, à l'ensemble du système des Nations Unies. Je tiens à redire ma solidarité et à condamner fermement une fois encore la tentative d'attentat contre la Vice-Présidente, rendue publique hier.

Je me réjouis par ailleurs de la participation à la présente séance de M. Armando Wouriyu Valbuena, dirigeant autochtone de premier plan et Secrétaire général du Forum de haut niveau sur les populations autochtones, créé par l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui travaille sans relâche à la promotion des droits des communautés autochtones dans tout le pays.

(l'orateur reprend en anglais)

Les faits nouveaux décrits dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2022/1004) laissent entrevoir le potentiel de l'année à venir en termes de consolidation de la paix en Colombie. Je suis convaincu qu'avec l'engagement des parties, des progrès décisifs peuvent être accomplis en 2023 pour contribuer à la sécurité et aux possibilités de développement dont

les populations des régions touchées par le conflit ont tant besoin.

Il y a tout juste une semaine, le Président Petro Urrego et la Vice-Présidente Márquez Mina se sont rendus à Chocó, l'une des régions les plus négligées du pays, pour signer la loi portant création du Ministère de l'égalité. Il s'agit d'une avancée prometteuse pour la Colombie. Cette nouvelle institution, qui sera dirigée par la Vice-Présidente, vise à lutter contre les inégalités profondes qui touchent particulièrement les femmes et les peuples autochtones et afro-colombiens. Elle peut certainement jouer un rôle important pour favoriser la réalisation des objectifs fixés dans l'accord de paix en contribuant à réduire les disparités au sein de la société colombienne.

Dans son rapport, le Secrétaire général se félicite des actions récentes du Gouvernement pour aller de l'avant dans certains des domaines de l'accord ayant le plus grand potentiel de transformation. Je salue à mon tour les mesures prises au cours des derniers mois concernant la réforme rurale intégrale, comme l'accord sur l'achat de terres et l'augmentation des budgets pour l'agriculture. L'organisation par les autorités de la première convention nationale paysanne, à laquelle j'ai assisté en décembre dernier, a donné un nouvel élan à la réforme rurale. Lors de la convention, les représentants de communautés paysannes ont livré des témoignages et présenté de nombreuses propositions pour approfondir la mise en œuvre des éléments de la réforme rurale intégrale prévue par l'accord, réaffirmant une fois de plus leur rôle clef dans la consolidation de la paix. La réforme rurale est désormais clairement au cœur des efforts visant à construire une Colombie plus pacifique et plus prospère.

Comme l'a répété le Secrétaire général, il est indispensable d'engager un dialogue constructif entre les parties, ainsi qu'entre le Gouvernement et la société civile. Je juge très encourageant le climat positif qui a régné au cours des derniers mois au sein de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et des autres instances créées par l'accord. J'espère que cet esprit se traduira bientôt par des actions conjointes pour surmonter les défis pressants afin d'avancer de manière décisive.

Cette année sera également essentielle pour faire avancer les lois en instance visant à mettre en œuvre l'accord de paix. Les représentants des victimes au Congrès, ainsi que les membres des partis politiques de tous bords, auront tous un rôle fondamental à jouer.

(l'orateur poursuit en espagnol)

La réussite du processus de réintégration est un élément essentiel de la construction d'une paix stable et durable, comme l'envisageaient le Gouvernement et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) dans l'Accord final. À cet égard, je salue la récente nomination d'Alejandra Miller, ancienne membre de la Commission de la vérité et défenseuse des droits des femmes, en tant que nouvelle Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation, qui est une entité clef pour assurer cette réussite. L'accent qu'elle met sur la prise en compte des questions de genre et des perspectives ethniques dans le processus de réintégration est extrêmement encourageant.

La récente prolongation jusqu'au 30 juin du revenu de base, qui garantit l'accès à un revenu mensuel de base pour des milliers d'ex-combattants, est également une étape très positive, alors que les parties continuent de travailler ensemble pour adopter des mesures à moyen et long terme afin d'assurer une réintégration durable. À cette fin, il reste essentiel de garantir la disponibilité des ressources nécessaires pour accompagner les milliers d'ex-combattants, hommes et femmes, qui restent déterminés à réussir leur transition vers la vie civile malgré d'énormes défis et menaces.

Il est regrettable que, plus de six ans après la signature de l'Accord final, les violences se poursuivent contre les communautés, des figures de la société civile et d'anciens membres des FARC-EP. Au cours des dernières semaines, de nombreux actes de violence ont été commis, notamment dans les zones prioritaires pour la mise en œuvre de l'accord. La poursuite des violences contre des dirigeants et des communautés autochtones, comme les Awá, et des communautés afro-colombiennes, comme le conseil communautaire d'Alto Mira et de Frontera, dans le département de Nariño, où il est impératif de mettre en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives aux questions ethniques, est particulièrement préoccupante.

Alors que le Gouvernement prend des mesures audacieuses pour réduire la violence dans le cadre de sa politique de « paix totale » et met en œuvre une nouvelle approche axée sur la sécurité humaine, l'application coordonnée des dispositions de l'accord relatives aux garanties de sécurité est également nécessaire. Je suis convaincu que les mesures prises récemment par la Commission nationale des garanties de sécurité permettront de progresser vers cet objectif.

Les progrès réalisés par le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, axe fondamental de l'accord et l'un de ses aspects les plus novateurs, sont encourageants. La publication par la Juridiction spéciale pour la paix de ses premières conclusions est une étape décisive vers les premières peines restauratives, qui pourraient être prononcées cette année. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les recommandations formulées dans ces conclusions, qui ont été élaborées dans le cadre d'un processus de dialogue impliquant les victimes et les participants, montrent clairement que la paix et la justice peuvent, et doivent, se renforcer mutuellement. La Mission continuera d'appuyer la Juridiction spéciale pour la paix et les entités gouvernementales dans leurs préparatifs pour assurer les conditions nécessaires à l'application de ces sentences.

(l'orateur reprend en anglais)

Tout en avançant dans la mise en œuvre de l'Accord final, le Gouvernement a poursuivi son dialogue avec les acteurs armés illégaux dans le cadre de sa politique de paix totale. Le mois dernier, le Gouvernement et l'Armée de libération nationale ont terminé le premier cycle de pourparlers de paix au Venezuela dans un climat constructif. Ils prévoient d'organiser un nouveau cycle de pourparlers au Mexique dans les semaines à venir. La décision des parties de relancer les discussions bénéficie d'un large appui au sein de la société colombienne et est particulièrement appréciée par les communautés touchées par le conflit dans plusieurs régions.

À la demande des deux parties, le Secrétaire général a accepté de soutenir de manière permanente leur processus de dialogue par le biais de ma présence aux pourparlers. Je joue ce rôle au sein d'un groupe de soutien comprenant les pays garants et accompagnateurs, ainsi que l'Église catholique. Les parties ont également décidé de communiquer au Conseil de sécurité les documents adoptés à la table des négociations. Je veillerai à ce que le premier de ces documents, qui portera sur les règles et l'architecture du processus de négociation, parvienne au Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat.

La nouvelle année a commencé avec l'annonce, pleine d'espoir, par le Président, d'un cessez-le-feu de six mois avec plusieurs acteurs armés illégaux opérant dans différentes régions du pays. Le Secrétaire général s'est félicité de cette annonce. Si elles sont élaborées avec soin et mises en œuvre avec détermination, les mesures de désescalade convenues avec les groupes

armés peuvent contribuer à réduire considérablement la violence et les souffrances des communautés touchées par le conflit, tout en renforçant la confiance dans les dialogues en cours.

Il faut reconnaître une réalité fondamentale. La réussite durable de l'accord de paix colombien, à laquelle nous aspirons tous, dépend de la capacité des autorités colombiennes à remédier à la violence persistante qui représente la plus grande menace. Le Gouvernement déploie des efforts admirables à cette fin, notamment en organisant des dialogues différenciés avec les groupes armés illégaux pour mettre fin à la violence. Si ces dialogues sont fructueux, ils contribueront grandement à créer les conditions de sécurité nécessaires à la mise en œuvre des différentes dispositions de l'Accord final. La mise en œuvre effective de l'Accord générerait à elle seule les transformations nécessaires à l'implantation d'une paix durable.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil, d'élargir le mandat de la Mission pour inclure le contrôle de la mise en application de la réforme rurale intégrale prévue par l'Accord et du chapitre consacré aux questions ethniques, permettra à la Mission de contribuer davantage à la paix en Colombie. Je remercie sincèrement le Conseil de sécurité et les parties de leur confiance. De nombreuses perspectives de consolidation de la paix se dessinent en Colombie. Le rôle de l'ONU et l'appui solide du Conseil sont plus importants que jamais. Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux centaines d'hommes et de femmes qui composent les effectifs de la Mission et de l'équipe de pays, dont le travail quotidien reflète clairement cet engagement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Wouriyu Valbuena.

M. Wouriyu Valbuena (*parle en espagnol*) : Je salue la Vice-Présidente Francia Márquez Mina. Elle est un symbole, sans égal dans notre histoire, du pays que nous sommes. Je salue également le Ministre des relations extérieures, M. Álvaro Leyva, qui lutte sans relâche pour la paix depuis des décennies. C'est en grande partie à son talent et à sa ténacité que nous devons d'être réunis ici aujourd'hui.

Je suis Armando Wouriyu Valbuena, représentant du peuple Wayúu, originaire des régions désertiques de l'extrême-nord de la Colombie. Je prends aujourd'hui la parole au nom des peuples et des communautés

d'ascendance africaine et autochtones de Colombie, en ma qualité de Secrétaire général du Forum de haut niveau sur les populations autochtones, un mécanisme qui fait partie du cadre de mise en œuvre et fait office de conseiller, d'interlocuteur et de représentant des groupes ethniques du pays.

Je souhaite commencer ma déclaration en remerciant le Japon, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, de m'avoir invité à participer à cette séance. Je remercie plus particulièrement le Conseil d'avoir accepté d'élargir le mandat de la Mission de vérification pour prendre en compte le chapitre consacré aux questions ethniques. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Il s'agit surtout d'une reconnaissance, qui nous semble fondamentale et qui envoie un message important à l'ensemble de la société colombienne et à la communauté internationale.

Quatre-vingt-dix pour cent des peuples ancestraux ont été exterminés durant la conquête du continent américain. Dans le même temps, des millions de nos frères et sœurs africains ont été littéralement arrachés à leur terre pour servir d'esclaves sur cette nouvelle terre luxuriante. C'est un mauvais départ, suite auquel nous semblons être toujours condamnés. Le fait d'être inclus dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est un bon exemple de la lutte que nous avons menée pour transformer cette réalité qui a prévalu pendant des siècles. Il a fallu plaider notre cause et mener un dialogue politique au niveau international et avec les parties, ce qui a fait de nous, dans la pratique, un troisième acteur assis à la table, ce qui était du jamais vu dans le cadre de ce processus, et cela a permis d'inclure à l'Accord un chapitre consacré aux questions ethniques, pour veiller à ce que les revendications des personnes d'ascendance africaine et des communautés autochtones soient prises en compte.

Il y a cependant une différence entre le fait d'être inclus dans l'Accord et de le faire appliquer en notre faveur, et nous avons eu des difficultés à cet égard. Les instances internationales chargées d'assurer un suivi, comme les instances nationales, notamment les organismes de contrôle gouvernementaux, s'accordent sur le fait que la mise en œuvre des dispositions concernant les peuples et communautés ethniques est à la traîne en ce qui concerne ce processus. Cela s'explique en grande partie par le fait que le dernier Gouvernement, sous les yeux du pays tout entier et de la communauté internationale, a entravé le développement vital du processus

de paix, empêchant l'adoption de mesures stratégiques visant à le consolider. Comment pouvons-nous tous éviter de reproduire cette erreur ?

En ce qui concerne plus particulièrement les peuples et communautés ethniques, outre la création de rubriques budgétaires spécifiques, il faut mettre en place un cadre institutionnel qui prend en compte et comprend l'approche ethnique. Nous vivons depuis des siècles dans un État qui ne nous voit pas. Nous ne sommes pas présents dans les esprits et nous sommes toujours absents lorsqu'il s'agit de prendre des décisions. Pour remédier à ce problème, il faut donc partir du principe que les relations avec les instances qui représentent les communautés ethniques sont déterminées de gouvernement à gouvernement. En d'autres mots, la garantie de l'autonomie des populations ethniques et le renforcement des structures organisationnelles qui rendent cette autonomie possible doivent être le principe directeur du dialogue avec les communautés ethniques. Nous avons des structures de gouvernance ancestrales aux niveaux national, régional et local, sur lesquelles nous devons nous appuyer pour promouvoir les accords relatifs aux politiques publiques avec l'État colombien.

Nous représentons 10 % de la population colombienne, mais nous occupons un tiers du territoire du pays, constitué en grande partie de fleuves, de lacs et d'arbres : toute la richesse de la Terre nourricière. Seul un cinquième de cette terre est consacré aux activités agricoles. Nous devons accorder des garanties d'autodétermination à cette nature singulière et stratégique, en cette période où il est nécessaire d'apporter des réponses efficaces à la crise climatique. Le complément d'une gouvernance efficace est l'existence de notre propre économie, qui garantit l'accomplissement des tâches nationales des organisations. De cette façon, les politiques publiques seraient axées sur le renforcement des processus de durabilité au sein des organisations qui représentent les communautés d'ascendance africaine et les peuples autochtones.

Outre la nécessité de renforcer nos organisations et de garantir leur durabilité se pose la question des terres abordée dans l'Accord, une question qui a toujours été fondamentale pour les communautés ethniques. Les mécanismes collectifs de protection des communautés ethniques doivent comporter des garanties concrètes pour renforcer leur position, notamment les gardes autochtones et cimarrona, qui apportent une contribution extrêmement importante à la réalisation de ce que l'on appelle aujourd'hui une « paix totale ». La

culture de la coca et du cannabis, qui sont des plantes sacrées, dans les territoires ethniques doit être encadrée par un mécanisme de réglementation spécifique, qui est à l'étude mais que le Gouvernement précédent a totalement ignoré. L'accord de paix souligne qu'il faut porter une attention particulière aux communautés et aux territoires ethniques. Il est urgent de se soucier de leur sort, car ils sont menacés d'extermination physique et culturelle.

Tout en restant mesuré, je demande que le suivi assuré par la Mission de vérification soit effectué sur la base d'une compréhension de ce qu'est l'approche ethnique, qui inclut les éléments que je viens de mentionner. Pour ce faire, il faut dialoguer et travailler avec nous. Nous serions ainsi en mesure de mieux orienter les efforts institutionnels qui sont, depuis des siècles, erratiques.

Le système des Nations Unies a une présence importante dans notre pays, et ce depuis longtemps. Il joue un rôle absolument crucial, en coordination avec le Gouvernement et nous-mêmes, afin que nos structures organisationnelles puissent permettre de tirer le meilleur parti des effets de la mise en œuvre. Notre inclusion dans le mandat du Conseil de sécurité, la désignation de la Vice-Présidente en tant que la plus haute responsable de la mise en œuvre du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques et la volonté du Gouvernement des États-Unis et du Gouvernement mexicain d'accompagner les peuples autochtones sont autant d'encouragements, ce qui nous permet d'inviter davantage de pays à se joindre à nous.

Aux 115 peuples autochtones nomades, semi-nomades, sédentaires ou en situation d'isolement volontaire, et à toute la diversité ethnique et culturelle de la population d'ascendance africaine du pays, j'adresse un salut de résistance : après cinq siècles de décimation et de mauvais traitements, la lutte pour une vie digne continue. C'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil, et j'espère que ce sera la première d'une longue série.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wouriyu Valbuena de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rutley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement britannique reste déterminé à appuyer la consolidation de la paix en Colombie grâce à l'application intégrale de l'accord de paix avec les Forces

armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement colombien à mettre en œuvre l'Accord de 2016, qui constitue l'un des piliers de son action en faveur d'une paix générale et durable.

Nous avons constaté avec satisfaction que cet engagement a connu un nouvel élan au cours des trois derniers mois, comme en témoignent l'achat par le Gouvernement de 3 millions d'hectares à la Cattle Ranchers Association, la réactivation du Conseil national de réintégration et les résolutions finales adoptées par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous nous félicitons de la décision prise aujourd'hui par le Conseil d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies, de manière à ce qu'il englobe les progrès réalisés sur les chapitres de l'Accord final consacrés à la réforme rurale et aux questions ethniques (résolution 2673 (2023)). Il est clair que les progrès sur ces deux volets sont d'une importance capitale.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2022/1004), la violence continue de représenter la menace la plus grave pour la consolidation de la paix en Colombie. Nous nous félicitons des mesures déterminantes prises par le Gouvernement pour renforcer les forces de sécurité publique dans les nouvelles zones de réintégration, ainsi que l'annonce par la Vice-Présidente d'une augmentation du financement consacré à la protection des femmes leaders et des défenseuses des droits humains.

Nous partageons l'inquiétude du Gouvernement quant aux attaques contre les défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement et les autres militants de la société civile. Nous sommes déterminés à soutenir les efforts déployés pour lutter contre ces menaces afin d'assurer un avenir meilleur au peuple colombien. Nous nous félicitons également de la poursuite d'une coopération étroite entre la Colombie et ses partenaires internationaux en matière de lutte contre la drogue et la criminalité organisée. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour parvenir à un cessez-le-feu afin de réduire l'insécurité et d'atténuer les souffrances des populations touchées par le conflit. Enfin, nous nous félicitons de l'appui apporté par le Représentant spécial Massieu au dialogue que le Gouvernement entretient avec l'Armée de libération nationale.

La Colombie reste pour le monde entier un exemple du potentiel de transformation dont le dialogue et le leadership sont porteurs. J'ai pu constater l'engagement

du pays de mes propres yeux à l'occasion d'une récente visite. Le Royaume-Uni est fier d'être aux côtés du peuple colombien, tandis qu'il s'efforce de surmonter les derniers obstacles à une paix générale et durable,

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi et pour mon pays de prendre la parole pour faire part de mes commentaires sur la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie. Je remercie les intervenants de leur exposé et souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la Vice-Présidente Francia Elena Márquez Mina et au Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán.

Tout d'abord, au nom de mon pays, je tiens à exprimer, comme l'a déjà fait le Président Lula da Silva, notre solidarité avec la Vice-Présidente à la suite de la tentative d'assassinat inacceptable dont elle a été victime. Le Brésil condamne catégoriquement cet acte et reste absolument convaincu que l'extrémisme politique et les tentatives visant à entraver les progrès accomplis dans la mise en œuvre de politiques inclusives ne prospéreront pas sur notre continent.

Nous nous félicitons de l'approbation à l'unanimité par le Conseil aujourd'hui de l'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (résolution 2673 (2023)) de manière à ce qu'il englobe les chapitres de l'Accord final consacrés à la réforme rurale et aux questions ethniques, comme l'a demandé le Gouvernement colombien. Le Brésil est convaincu que le processus de paix ne pourra que bénéficier des progrès réalisés sur ces deux axes centraux et félicite le Gouvernement colombien de sa décision de donner la priorité à l'application de l'Accord et d'impliquer l'ONU dans son suivi.

Nous saluons l'engagement du Gouvernement du Président Petro à redoubler d'efforts pour garantir la sécurité des ex-combattants et à renforcer les politiques en faveur des femmes, des peuples autochtones et des populations d'ascendance africaine. La pleine réintégration des ex-combattants à la vie civile dépend de l'accès à la terre, au logement et à des projets productifs.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2022/1004), nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement ainsi que des récentes mesures qu'il a prises afin de faire avancer la mise en œuvre des clauses de l'Accord qui pourraient être le plus à même de transformer de manière positive la réalité dans les régions qui ont le plus souffert du conflit. En effet, le Gouvernement

du Président Petro a, en quatre mois de mandat seulement, déjà mis en place des actions importantes dans le cadre de sa stratégie visant à faire avancer l'application intégrale de l'Accord final. La décision prise par le Gouvernement d'augmenter de plus de 62 % les ressources allouées au secteur agricole dans le budget pour 2023 démontre tout son sérieux quant à la réforme rurale. Le déploiement intégré des capacités de l'État aux quatre coins du territoire colombien, notamment dans les zones historiquement négligées, est indispensable à la consolidation de la paix en Colombie, et la réforme agraire y contribuera de manière décisive.

Le Brésil félicite le Gouvernement colombien de ses efforts sans relâche pour parvenir à une « paix totale » en Colombie. Nous accueillons avec une grande satisfaction le cessez-le-feu bilatéral conclu avec différents groupes armés, annoncé le 31 décembre de l'année dernière. Nous espérons que cette avancée positive permettra de réduire efficacement la violence qui touche la population colombienne, en particulier les Afro-Colombiens, les peuples autochtones, les femmes et les populations vulnérables. En outre, le Brésil espère que le cessez-le-feu conclu avec l'Armée de libération nationale pourra être annoncé prochainement et que le dialogue entretenu avec le groupe portera rapidement ses fruits.

Comme nous l'avons souligné à diverses occasions, l'action du Conseil en Colombie répond aux aspirations et besoins exprimés par le Gouvernement colombien. Le Brésil réaffirme sa volonté de collaborer avec le Gouvernement, afin que la paix, conquise de haute lutte par sa population, prenne racine et s'étende sur tout le territoire du pays.

La Colombie a déjà fait la preuve de sa capacité et de sa volonté politique de surmonter les obstacles à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix et de consolider la paix sur son territoire. Le Brésil réaffirme qu'il a foi en la réussite de ce processus.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé instructif. Nous nous félicitons du rôle essentiel que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer en appui à la paix dans le pays. Je remercie M. Wouriyo Valbuena de la perspective importante qu'il apporte du Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

Je salue la présence au Conseil de sécurité de la délégation colombienne, conduite par la Vice-Présidente

Francia Márquez Mina et le Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán, et je remercie en particulier nos collègues britanniques des efforts qu'ils ont déployés pour rédiger la résolution définissant le mandat (résolution 2673 (2023)), qui a reçu le soutien unanime du Conseil. Je salue la présence du Ministre Rutley. Les États-Unis sont encouragés par les mesures que son gouvernement a prises pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et sont résolument déterminés à soutenir la Colombie dans l'exécution de ce travail crucial.

Aujourd'hui, je voudrais mettre en exergue quatre avancées et évoquer les obstacles à la paix qui doivent être traités de toute urgence. Premièrement, les États-Unis se félicitent de l'engagement explicite de l'Administration Petro Urrego à réaliser pleinement les objectifs énoncés dans le chapitre consacré aux questions ethniques. Nous saluons le rôle de premier plan joué par la Vice-Présidente Márquez Mina dans la coordination de ces efforts, en collaboration avec le Haut-Commissariat pour la paix et des entités du Gouvernement colombien, notamment le Ministère de l'égalité, nouvellement créé. L'élection de la Vice-Présidente Márquez Mina est historique et traduit la détermination de l'Administration Petro Urrego à s'attaquer à cette question importante.

En octobre, lors d'une visite à Bogota, le Secrétaire d'État Blinken a annoncé que les États-Unis seraient le premier partenaire international de la mise en œuvre du chapitre de l'Accord de paix de 2016 consacré aux questions ethniques. Comme il l'a précisé : « il ne peut y avoir de paix durable sans justice et égalité pour les populations afro-colombiennes et autochtones ». Le chapitre consacré aux questions ethniques définit une démarche axée sur une paix inclusive, qui s'attaque à un passé d'inégalités et garantit les droits des Afro-Colombiens et des populations autochtones à l'avenir. C'est une vision que les États-Unis partagent et que nous nous efforçons depuis longtemps de concrétiser.

Deuxièmement, les États-Unis soutiennent les efforts de réforme rurale visant à distribuer des biens aux paysans sans terre et se félicitent de l'augmentation notable des ressources allouées au secteur agricole dans le budget de 2023 établi par le Gouvernement.

Troisièmement, nous continuons d'appuyer le processus de justice transitionnelle en cours. Nous soutenons cet effort et condamnons tout acte qui compromet le processus de paix. Toutes les victimes du conflit colombien méritent la justice.

Quatrièmement, nous sommes encouragés par les efforts déployés par la Colombie pour élargir la participation politique démocratique. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de la participation d'ex-combattants au processus politique.

Même si ces quatre avancées suscitent de l'optimisme, il reste toutefois du travail à faire. La production de drogues illicites continue d'alimenter la violence dans les zones touchées par le conflit, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a signalé des niveaux records de culture de la coca en 2021. Soyons clairs, tous les actes de violence, qu'il s'agisse d'attaques contre les forces de sécurité colombiennes, les communautés autochtones et afro-colombiennes, les ex-combattants ou les défenseurs des droits humains et de l'environnement, entravent le progrès et l'avènement de la paix. Les autorités doivent agir pour lutter contre la production de drogues illicites, réduire la violence et veiller à ce que les groupes armés illégaux répondent de leurs actes.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle majeur dans ce travail, et les États-Unis se félicitent de la décision qu'il a prise aujourd'hui d'approuver l'importante recommandation du Secrétaire général concernant la Mission de vérification. La résolution 2673 (2023) nous aidera à mieux suivre la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale et du chapitre de l'Accord de paix consacré aux questions ethniques. Nous devons tous continuer de soutenir la Colombie dans ses efforts visant à consolider une paix durable, après des décennies de conflit.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent à féliciter les membres du Conseil d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2673 (2023), qui charge la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de surveiller la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale et du chapitre consacré aux questions ethniques de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie. L'adoption rapide et unifiée souligne l'engagement du Conseil à accompagner le peuple colombien dans sa recherche d'une paix durable.

Nous nous félicitons également de la participation à cette séance de la Vice-Présidente de la Colombie, S. E. M^{me} Francia Márquez Mina, et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz

Massieu, et M. Armando Wouriyu Valbuena, pour leurs exposés édifiants.

Nous sommes horrifiés par la tentative d'assassinat par explosif visant la Vice-Présidente Francia Márquez Mina. Cet attentat survenu hier est le deuxième depuis celui de 2019. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cet acharnement lâche et abject dont est l'objet la Vice-Présidente Francia Márquez Mina, sans doute en raison de son engagement politique et sûrement en raison de ses origines et du symbole historique qu'elle représente. La Colombie que nous soutenons est une Colombie dans laquelle tous les citoyens, sans distinction de sexe, d'origine et de couleur de peau, participent sur un pied d'égalité à la vie politique et sociale du pays, sans craindre pour leur vie. Cette tentative souligne une fois de plus l'urgence de renforcer la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques de l'Accord final.

Les premières mesures prises par le Président Petro Urrego et le nouveau Gouvernement dans le cadre de sa vision pour une paix totale sont très encourageantes et sont une source d'espoir pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final. Au bout de six ans de mise en œuvre, et en tenant compte des acquis engrangés jusqu'ici, nous sommes encouragés par la ferme volonté de corriger les inégalités historiques en mettant un accent particulier sur les réformes rurales, le chapitre consacré aux questions ethniques et la protection des intérêts et des droits des femmes.

La promulgation de la loi permettant la poursuite du dialogue avec l'Armée de libération nationale (ELN) et les autres groupes armés en vue de mettre fin à la violence est un signal encourageant pour l'avenir. La structuration stratifiée de ce processus, qui prévoit une participation citoyenne à la conception du plan national de développement pour la période 2022-2026, est un gage d'inclusivité. La décision de l'ELN d'analyser les propositions du Gouvernement et d'accepter la discussion sur le cessez-le-feu constituent des signes positifs pour la conclusion d'un accord de paix. Nous espérons que le deuxième cycle de négociations, prévu au mois de février prochain, sera un pas en avant dans cette direction. Néanmoins, les contacts établis devraient être maintenus et l'engagement de toutes les parties renouvelé pour faire aboutir les négociations dans un futur proche. En effet, sans toutes les parties à bord, il ne saurait y avoir de paix durable. C'est le lieu pour nous de saluer l'engagement des pays garants pour la poursuite et l'aboutissement de ces pourparlers.

Concernant la participation des femmes, les trois membres africains du Conseil de sécurité insistent sur la nécessité de leur accorder la place qu'elles méritent en tant qu'agentes de la paix et saluent les évolutions enregistrées dans la promotion et la participation des femmes à la mise en œuvre de l'accord, que ce soit à travers leur participation à la conception du plan national de développement ; la création d'un Ministère de l'égalité ; l'adoption de lois sur la parité hommes-femmes sur les listes électorales ; les actions de sensibilisation visant à renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des ex-combattantes ou encore à travers la nomination de plusieurs femmes à des postes à responsabilité. Nous nous réjouissons en outre de l'annonce du Gouvernement d'accroître le financement des initiatives et programmes qui combattent les violences sexistes et sexuelles. Ces crimes doivent être combattus et réprimés avec la plus grande fermeté. L'engagement du Gouvernement par l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) est une étape décisive dans la bonne direction.

La réintégration durable des ex-combattants est tributaire d'une réforme agraire efficiente. À cet effet, les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent les mesures y afférentes, dont la mise en œuvre est cruciale pour installer durablement la paix en Colombie, et observent avec intérêt la réalisation des 16 plans nationaux relatifs à la réforme rurale. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se satisfont de la signature d'un accord entre la fédération colombienne des éleveurs de bétail et le Gouvernement pour l'achat de 3 millions d'hectares de terres à distribuer aux paysans sans terre.

Il est urgent de régler la situation des départements du Cauca, de Putumayo et d'Antioquia, en proie à l'insécurité. Nous saluons les constructions de logements en cours dans plusieurs de ces localités. Ces efforts doivent être renforcés pour une plus grande réintégration de l'ensemble des 13 000 ex-combattants accrédités. À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité se satisfont de la réactivation du Conseil national de réintégration en vue d'améliorer la mise en œuvre de ce volet crucial de l'accord.

Dans le même élan, nous saluons l'engagement du Gouvernement colombien à poursuivre la mise en œuvre des programmes de développement territorial, là aussi sur la base de l'inclusivité, et en veillant à créer une plus grande synergie aux niveaux régional et national. Il est primordial que les efforts de paix s'appuient

sur des actions concrètes visant à combattre les causes profondes de la pauvreté. Nous espérons que les discussions en cours au Congrès visant l'adoption d'une législation sur la création d'une juridiction agraire et la constitutionnalisation des droits des paysans aboutiront. La réintégration des ex-combattants passe nécessairement par leur réinsertion économique. Nous déplorons la recrudescence des cultures illicites dans les régions touchées par les conflits, qui prospèrent sur le lit de la pauvreté, combinée à une faible présence de l'État. Nous encourageons les autorités à redoubler d'efforts pour approuver de nouveaux projets et exhortons le Gouvernement colombien à renforcer les mesures visant l'autonomisation et la responsabilisation des femmes dans la conduite des projets de développement. À cet égard, l'intégration dans le plan national de développement d'un système national de réintégration et d'un programme complet de réintégration visant le renforcement des capacités des ex-combattants est bienvenue.

S'agissant du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, il est heureux de constater que des avancées significatives ont été enregistrées, notamment pour l'affaire 01, qui concerne la prise d'otages, autres privations graves de liberté et autres crimes concomitants commis par les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, et l'affaire 03, qui concerne les meurtres et les disparitions forcées présentés comme des victimes au combat par les agents de l'État. Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent la mise en place d'un mécanisme de dialogue et d'un système de contrôle de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la vérité. Ce système de justice réparatrice, fondée sur la participation active des victimes, est un pilier essentiel du processus de paix en Colombie et un véritable modèle. Nous nous satisfaisons également des mesures de prise en charge des enfants survivants et des familles d'ex-combattants. Les actions envers les enfants sont salutaires pour la prévention des conflits et la construction d'une paix durable.

Nous restons cependant préoccupés par la persistance des violences envers les ex-combattants réinsérés hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces violences continuent de nuire à la mise en œuvre de l'accord de paix dans les localités touchées par les conflits. Les meurtres d'ex-combattants, dont 50 tués en 2022, portent à 355 le nombre total de meurtres visant ces derniers, avec une majorité de victimes issues des communautés afro-colombiennes et autochtones. Les attaques visant les figures de la

société civile, les promoteurs des droits de l'homme et les membres des partis politiques sont particulièrement préoccupantes. Les trois membres africains du Conseil de sécurité réitèrent leur position selon laquelle une société colombienne pacifique ne peut être envisagée à long terme sans corriger les injustices historiques faites aux Afro-Colombiens et aux populations autochtones.

Les efforts déjà consentis par la Colombie nécessitent le soutien continu des partenaires internationaux, mais aussi régionaux. À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité se réjouissent de la réouverture de la frontière et du réchauffement des relations diplomatiques entre la Colombie et le Venezuela, qui s'est matérialisé par la visite, le 1^{er} novembre 2022, du Président Petro Urrego à Caracas. Nous saluons aussi l'engagement du Venezuela en tant que garant des négociations entre le Gouvernement colombien et la guérilla de l'ELN. Nous espérons qu'un accord pourra être trouvé avec l'ELN en vue d'un cessez-le-feu et d'une trêve bilatérale. Nous exhortons les responsables de l'ELN et des autres groupes armés non signataires de l'Accord final à renoncer à la violence et à faire preuve de souplesse et d'engagement pour mettre fin à des années de guérilla meurtrière en Colombie.

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité renouvellent leur soutien à la mission du Représentant spécial du Secrétaire général et expriment leur soutien continu au Gouvernement colombien.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la participation de la Vice-Présidente de la Colombie, Francia Márquez Mina, à la présente séance. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé, et j'ai écouté attentivement la déclaration de M. Wouriyu Valbuena.

Au cours de l'année écoulée, le peuple colombien a réalisé des progrès encourageants dans le dialogue politique et dans l'édification de la nation grâce à ses efforts concertés, ce qui a permis d'ouvrir un nouveau chapitre de paix, de développement et de réconciliation. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son dernier rapport en date (S/2022/1004), le processus de paix en Colombie est dans une nouvelle phase dynamique. Je me félicite vivement de l'adoption par le Conseil, à l'unanimité, de la résolution 2673 (2023), qui proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous espérons que la communauté internationale tirera parti de cet élan et poursuivra sur cette lancée et qu'elle continuera à apporter l'appui nécessaire au processus de

paix afin d'obtenir de nouveaux résultats concrets. À cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous devons continuer à promouvoir l'application intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le nouveau Gouvernement colombien, dirigé par le Président Gustavo Petro Urrego et d'autres parties prenantes, mettent activement en oeuvre les dispositions de l'accord, notamment en matière de réforme rurale, de distribution des terres et d'élimination de la violence. Ainsi, le Conseil national de réintégration a récemment repris ses travaux, ce qui devrait permettre aux ex-combattants d'avoir accès à la terre et de participer à des projets productifs, un moyen efficace de soutenir leur intégration. Certes, ces mesures et les progrès accomplis méritent d'être salués, mais il convient également de souligner que la mise en oeuvre de l'accord de paix est une entreprise systématique et à long terme, qui exige des efforts soutenus de la part de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, en vue de sa pleine application. Pendant ce temps, la communauté internationale doit continuer à suivre de près la situation et à fournir un appui politique soutenu.

Deuxièmement, les différends doivent être réglés par le dialogue et la négociation. La Colombie a mis un terme au conflit par le dialogue et entamé un processus de consolidation de la paix par la négociation, donnant un bon exemple de règlement politique des différends. Le mois dernier, le Gouvernement a achevé son premier cycle de négociation avec l'Ejército de Liberación Nacional et conclu un accord de cessez-le-feu de six mois avec quatre groupes armés. Il a aussi été décidé de mener des opérations humanitaires d'urgence conjointes. Nous nous félicitons de toutes ces avancées. Nous espérons que le pays continuera de déployer des efforts inlassables sur la voie du dialogue et de la négociation et que les parties arriveront à un cessez-le-feu durable et à un règlement politique par la négociation. Nous maintiendrons notre appui à l'ONU et aux pays et organisations de la région pour qu'ils jouent un rôle constructif en promouvant la paix et son instauration par la négociation.

Troisièmement, il faut mettre résolument l'accent sur la promotion d'une paix durable au moyen du développement durable. Le développement inclusif, pour tous, est un moyen fondamental d'éliminer les causes profondes des conflits. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement a engagé tout une série d'initiatives afin de remédier aux déséquilibres en

matière de développement, notamment en investissant des ressources financières substantielles dans la réforme rurale, qui contribueront à réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales et à briser les goulots d'étranglement dans le domaine du développement. Nous notons que le Gouvernement tient actuellement un dialogue avec différents secteurs de la société au sujet du plan national de développement pour la période 2022 à 2026. Cela permettra d'intégrer le développement national à la mise en oeuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ce qui sera essentiel pour instaurer une paix et un développement durables en Colombie. La Chine salue l'approche de gouvernance adoptée par le Gouvernement, qui fait du développement le moyen de parvenir à la paix, et espère que l'ONU et les partenaires internationaux renforceront leur coordination et travailleront en synergie afin de prêter un concours accru à la Colombie en vue de son développement économique et de l'amélioration des moyens de subsistance de sa population.

Quatrièmement, il faut continuer d'améliorer la situation en matière de sécurité. Actuellement, certaines zones du pays sont toujours frappées par l'instabilité. Des groupes armés sont toujours actifs dans les anciennes zones de conflit et les régions reculées. Nous apportons notre appui au Gouvernement dans ses efforts pour renforcer sa présence dans les zones où la sécurité nationale demeure fragile. Nous saluons l'adoption d'une politique publique pour démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles et des mesures efficaces pour protéger les civils, notamment les femmes, les enfants et les Afro-Colombiens.

D'après le rapport du Secrétaire général, la Colombie reste l'un des pays les plus touchés par la présence d'engins explosifs, y compris les mines terrestres. Rien que l'année dernière, on a recensé 100 victimes. À cet égard, le Service de la lutte antimines de l'ONU peut mettre à profit ses compétences spécialisées pour fournir un appui technique aux entités compétentes du pays afin de les aider à renforcer leurs capacités de déminage et à éliminer le danger caché que constituent les mines.

Enfin, je tiens à renouveler les félicitations de la Chine à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour l'importante contribution qu'elle apporte au processus de paix en Colombie. Je tiens également à dire une fois de plus que la Mission peut compter sur l'appui de mon pays pour jouer un rôle actif pour faire avancer le processus de paix, dans le plein respect de l'appropriation par la Colombie de ces efforts.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je salue la participation de la Vice-Présidente de la Colombie, S. E. M^{me} Francia Márquez Mina, à la présente séance. Sa présence témoigne de l'engagement de la Colombie pour construire une paix durable et atteste de la coopération appréciée avec le Conseil de sécurité. C'est avec une grande préoccupation que nous avons appris la tentative d'attentat contre la Vice-Présidente hier. Nous lui exprimons notre sympathie et condamnons fermement tout acte de violence. Qu'il me soit permis de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu pour son exposé précieux. Mes remerciements s'adressent également à M. Wouriyu Valbuena pour sa déclaration informative.

L'engagement de longue date de la Suisse en Colombie se veut une contribution à la mise en œuvre complète de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La Suisse a notamment accompagné le volet de l'Accord consacré à la participation politique. Elle s'est également engagée en appui du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition aux côtés de Colombiennes et de Colombiens, qui n'ont ménagé aucun effort en faveur des victimes de ce conflit armé. Notre contribution a mis en avant une approche holistique centrée sur les besoins des victimes et fondée sur le respect du droit. Mon pays se réjouit de poursuivre son appui à la construction d'une paix durable en tant que membre du Conseil.

Je souhaite souligner trois points à cet égard.

Premièrement, la Suisse salue les efforts importants du Gouvernement colombien pour faire avancer la mise en œuvre intégrale et effective de l'accord de paix. La reprise des négociations avec l'Ejército de Liberación Nacional (ELN) et la poursuite du dialogue avec les autres groupes armés, y inclus en vue de l'obtention d'un cessez-le-feu, sont des plus encourageantes. La bonne communication entre les autorités colombiennes et le parti Comunes est elle aussi un gage de sérieux et d'engagement clair en faveur de la paix. Nous saluons le travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et sa capacité d'adaptation pour soutenir la Colombie sur le chemin de paix.

Deuxièmement, La Suisse se réjouit de l'unanimité affichée par le Conseil lors de l'adoption de la résolution 2673 (2022), sur l'élargissement du mandat de la Mission à la surveillance de la mise en œuvre de la réforme rurale et des chapitres ethniques à l'accord de paix. Ces chapitres sont essentiels. La réalisation

des objectifs fixés permettra de travailler sur les causes profondes du conflit armé et les inégalités historiques. Si les récents efforts du Gouvernement colombien pour lutter contre les activités criminelles sont louables, nous demeurons préoccupés par le niveau de violence auquel sont confrontés les membres de partis politiques, les dirigeantes et dirigeants sociaux, les défenseuses et défenseurs des droits humains, les ex-combattants, ainsi que les communautés indigènes et afro-colombiennes. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport (S/2022/1004), la violence à l'encontre des femmes constitue un frein à leur participation décisive dans le processus de paix. S'assurer du bon fonctionnement de la Commission nationale des garanties de sécurité est vital pour leur protection et doit être une priorité. Les enfants indigènes sont touchés de manière disproportionnée par de graves actes de violence. À cet égard, mon pays salue l'adoption récente de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, une étape indispensable pour la mise en œuvre de mesures de prévention visant à assurer la protection des plus vulnérables.

Troisièmement, conformément à son engagement pour la paix et le développement social durable en Colombie, la Suisse a répondu à l'appel des parties au conflit et soutiendra les négociations de paix en cours avec l'ELN. Avoir été choisis à nouveau comme un des États accompagnants de ces négociations est une grande responsabilité dont nous mesurons l'ampleur. Nous saluons donc en particulier aussi la forte représentation des femmes dans ce processus.

La Colombie a adopté avec succès une approche centrée sur les victimes pour panser les plaies de décennies de violence. Elle peut servir d'exemple à d'autres pays touchés par des conflits. L'engagement continu de la Colombie au sein de la Commission de consolidation de la paix témoigne de ce potentiel.

Qu'il me soit permis de conclure avec les paroles du père Francisco de Roux Rengifo, ancien Président de la Commission de la vérité :

(l'oratrice poursuit en espagnol)

« Nous ne pouvons plus repousser le jour où la paix sera un devoir et un droit inaliénable. La Colombie sait maintenant ce que la paix veut dire et elle n'y renoncera pas ».

La Suisse encourage la communauté internationale et le Conseil à redoubler d'efforts dans leur soutien à la Colombie pour l'instauration d'une paix durable et se tient prête à favoriser et accompagner tout dialogue.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, ainsi que le représentant du Forum de haut niveau sur les populations autochtones, M. Wouriyu Valbuena, pour leurs présentations, et je salue la présence parmi nous de la Vice-Présidente de la Colombie, M^{me} Francia Márquez Mina, et voudrais, comme mes collègues, condamner avec la plus grande fermeté l'attentat dont elle a été victime hier.

La France salue l'engagement clair et les initiatives récentes prises par les autorités colombiennes, à travers leur politique de « paix totale », pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de manière intégrale. La Colombie est sur la bonne voie.

Qu'il me soit permis de revenir pour ma part sur quelques points précis.

Premièrement, la recherche de la paix par le dialogue est essentielle, et les négociations en cours avec l'Ejército de Liberación Nacional, ainsi qu'avec les groupes armés, sont très encourageantes. Nous espérons qu'elles se poursuivront et permettront d'aboutir à un cessez-le-feu durable que la communauté internationale pourra appuyer le moment venu.

Deuxièmement, la France salue l'engagement clair du Gouvernement en matière d'accès à la terre et de réforme rurale. Le budget accru qui y sera consacré et l'accord trouvé avec les acteurs de la filière agricole sont positifs. La nouvelle approche des autorités en matière de substitution des cultures illicites est également la bienvenue. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre sur cette voie afin d'offrir de nouvelles opportunités socioéconomiques viables aux populations qui ont souffert du conflit. Il s'agit d'un aspect essentiel pour parvenir à une paix durable.

Troisièmement, la France salue les progrès constants accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix. La publication des résolutions finales ouvre la voie à l'édiction des peines restauratrices et à un nouveau chapitre sur le chemin de la réconciliation. Toutes les parties de ce conflit doivent s'engager dans ces efforts de justice et de vérité, étape indispensable au retour d'une paix durable dans le pays.

Enfin, nous devons aussi regarder avec lucidité le chemin restant à accomplir. La France demeure très préoccupée par le haut niveau de violence qui touche de nombreuses régions en Colombie. Les garanties de sécurité en faveur des ex-combattants, des défenseurs des

droits de l'homme et des dirigeants sociaux sont encore insuffisantes. Le plan d'urgence déployé, fondé sur une présence renforcée au niveau local, est une avancée positive mais, pour être efficace, cela doit s'accompagner d'un renforcement de la présence de l'État dans les zones historiquement négligées par l'Accord.

En étendant le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui fournit un travail absolument remarquable sur le terrain, le Conseil a marqué une nouvelle fois son appui résolu au processus de paix en Colombie. Dans un monde marqué par les conflits et les divisions, la Colombie demeure un exemple de paix pour la communauté internationale. La France encourage la Colombie à poursuivre sur cette voie et se tient prête à lui apporter tout son appui.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M. Armando Wouriyu Valbuena, du Forum de haut niveau sur les populations autochtones. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire général pour son dernier rapport en date sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/1004). Tout en saluant la toute première participation de la Vice-Présidente colombienne, Francia Márquez Mina, à une séance du Conseil de sécurité, je tiens à faire part des préoccupations de l'Équateur et à me faire l'écho de la condamnation, par la Vice-Présidente, de l'attentat qui aurait été fomenté contre elle. Je lui exprime ma solidarité. Je salue en outre la présence du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán, à la séance d'aujourd'hui.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie joue un rôle important dans l'appui à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. À cet égard, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2655 (2022) le 27 octobre 2022 a démontré l'attachement du Conseil au processus de paix dans le pays et, surtout, à la mise en œuvre de l'Accord final. La résolution 2673 (2023), que nous avons adoptée cet après-midi, est une preuve supplémentaire de soutien au Gouvernement colombien à travers le contrôle, par la Mission de vérification, de la mise en œuvre des réformes rurales et du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques. Je me félicite des informations et des recommandations figurant dans la lettre datée du 9 décembre 2022 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire

général (S/2022/940), sur la manière dont le contrôle de ces questions sera effectué. C'est d'autant plus pertinent que le Gouvernement colombien a déclaré que la réforme agraire et l'accès aux terres revêtaient une importance particulière pour assurer la paix et la prospérité en Colombie. Le récent accord conclu entre le Gouvernement et la fédération colombienne des éleveurs de bétail concernant l'achat de 3 millions d'hectares qui seront redistribués constitue une avancée à cet égard. S'agissant des questions ethniques, il a été souligné au Conseil qu'une paix durable ne pouvait être instaurée sans justice et égalité pour tous dans le pays, y compris les populations autochtones et d'ascendance africaine.

La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure parmi les priorités de l'Équateur durant son mandat au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Colombie envisage une plus grande participation des femmes, en particulier des femmes autochtones et d'ascendance africaine, aux mécanismes de dialogue et, plus globalement, à tous les processus axés sur l'instauration de la paix. Le Conseil estime que le processus de paix en Colombie est une réussite et qu'il constitue un modèle pour les processus de paix dans d'autres régions. À cet égard, j'insiste sur le fait que la Juridiction spéciale pour la paix est un élément clef de l'application de la justice transitionnelle dans le pays.

L'Équateur attache une importance particulière à la relation qu'il entretient avec la Colombie, inscrite dans une tradition de fraternité et de coopération bilatérale pour relever les défis qui se présentent à leur frontière commune et lutter contre la criminalité transnationale organisée dans toutes ses manifestations, en particulier le trafic de drogues et d'armes, étant donné ses répercussions sur la paix et la sécurité.

Pour terminer, l'Équateur réaffirme son plein soutien au processus de paix en Colombie et à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé et de son important travail à la tête de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je tiens également à remercier M. Wouriyu Valbuena de son exposé éclairant et à saluer la toute première participation de la Vice-Présidente Francia Márquez Mina à une séance du Conseil de sécurité, ainsi que la présence ici aujourd'hui de M. Rutley, du Royaume-Uni.

Les trois mois couverts par le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2022/1004) ont été marqués par des avancées majeures sur la voie d'une paix durable. Le Gouvernement colombien a clairement indiqué que la pleine mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, était au cœur de ses ambitions. Malte s'est félicitée de la reprise des négociations de paix, le mois dernier à Caracas, entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Les conclusions de ces pourparlers sont encourageantes, et nous attendons avec intérêt de suivre le prochain cycle de négociations qui aura lieu ce mois-ci au Mexique. Je félicite en outre le Gouvernement colombien des progrès accomplis, et je salue le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a fourni un accompagnement politique lors de ces négociations. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement colombien en vue de mettre en place un cessez-le-feu complet et prolongé avec les combattants, et nous appelons tous les groupes armés à déposer les armes et à entamer un dialogue.

La violence demeure une menace existentielle pour le processus de paix en Colombie. Bien qu'elle ait été jalonnée de grands progrès, l'année 2022 a aussi été marquée par la mort de centaines de personnes lors de massacres à grande échelle, par des affrontements entre groupes dissidents, et par de nombreuses victimes d'engins explosifs, dont des enfants. Par ailleurs, la situation reste grave en ce qui concerne les ex-combattants faisant l'objet de menaces, comme il ressort de l'augmentation du nombre de réinstallations d'urgence. La violence à l'égard des civils, des journalistes et des figures de la société civile reste également très préoccupante, 89 défenseurs des droits humains au moins ayant été tués l'année dernière. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce sont les dirigeants autochtones et afro-colombiens qui sont le plus souvent visés par ces attaques. Les informations faisant état d'une tentative d'assassinat contre la Vice-Présidente Márquez Mina sont préoccupantes. Elles montrent la nécessité de rester prudent et de reconnaître que la situation peut facilement se détériorer.

Les violences sexuelles liées aux conflits continuent également d'être utilisées pour provoquer le déplacement des communautés et de servir de tactique de contrôle territorial. Nous demandons que soient appliqués le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains ainsi que le plan d'action pour la sécurité des ex-combattantes dans le cadre de la politique de réintégration.

Toutes les responsabilités de ces crimes doivent pleinement être établies si l'on veut instaurer une paix durable et pérenne. Nous encourageons également le Gouvernement colombien à consolider les mécanismes de protection des victimes et des témoins des violences liées au conflit.

Malte se félicite des efforts résolus menés par le Gouvernement colombien en faveur d'une réforme rurale intégrale. Tant l'augmentation des ressources allouées au secteur agraire dans le budget 2023 que l'accord sans précédent pour l'achat de 3 millions d'hectares de terres à distribuer par l'intermédiaire du fonds foncier témoignent de manière évidente de cet engagement.

Nous tenons également à souligner que les conclusions rendues récemment par la Juridiction spéciale pour la paix constituent un exemple clair du processus centré sur les victimes qui est au cœur du système de justice transitionnelle novateur de la Colombie. Nous nous félicitons également de la récente réactivation du Conseil national de réintégration et de la désignation par le Gouvernement d'une nouvelle Directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation. Ce sont là des mesures qui contribuent clairement à faire avancer le processus de réintégration dans tout le pays.

Le Conseil de sécurité doit doter le Gouvernement colombien des ressources dont il a besoin pour poursuivre ses progrès vers la paix. C'est pourquoi Malte appuie pleinement la demande du Ministre colombien des relations extérieures d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour y inclure les dispositions de l'Accord final relatives à la réforme rurale intégrale et aux questions ethniques, et c'est pourquoi nous avons voté en faveur de la résolution 2673 (2023). Pour faire écho au Secrétaire général, ces dispositions de l'Accord final de 2016 sont essentielles pour consolider la paix en s'attaquant aux schémas profondément enracinés d'inégalité, notamment l'inégalité de genre, et à l'exclusion des régions rurales et des peuples autochtones. Je trouve encourageant que le Conseil de sécurité ait montré un front uni aujourd'hui en appuyant la résolution.

Le processus de paix en Colombie progresse à pas de géant et l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale est plus important que jamais. Malte est aux côtés du peuple colombien et s'engage en faveur de son avenir pacifique et prospère. Une nouvelle année apporte de nouvelles opportunités. Je suis convaincue que le Conseil de sécurité peut

maintenir cette unité dans l'intérêt d'un avenir meilleur en Colombie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de ses efforts et de son exposé sur l'évolution de la situation dans le pays. Je remercie également M. Wouriyu Valbuena de ses importantes observations. Nous saluons la présence à cette séance de la Vice-Présidente Francia Márquez Mina et du Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán, acteurs importants de la paix en Colombie, preuve de l'attachement du Gouvernement colombien à la coopération avec le Conseil de sécurité.

Nous félicitons le Gouvernement colombien et le Président Petro Urrego pour leur vision, leur détermination et leur travail acharné en faveur du concept de « paix totale ». Ils ont poursuivi le travail pour la paix entrepris par l'administration précédente, confirmant ainsi le désir et la volonté du peuple colombien de mettre fin à la longue et douloureuse histoire du conflit.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016 est la pierre angulaire du processus de paix en Colombie, et nous sommes encouragés par les efforts que mènent les parties pour le mettre en œuvre dans son intégralité, ainsi que par la volonté d'engager un dialogue avec les groupes non signataires. Nous saluons l'accord conclu la veille du Nouvel An avec plusieurs grands groupes armés opérant dans le pays, dans le cadre des efforts déployés par le Président Petro Urrego en faveur d'un cessez-le-feu national et d'une paix durable passant par un dialogue inclusif et la réconciliation. Nous jugeons encourageant également le processus de dialogue entre les autorités et l'Armée de libération nationale dans le but de contribuer au mieux aux nouvelles perspectives pour la Colombie, à une meilleure cohabitation au sein de la population, et d'œuvrer à une paix durable.

Le Gouvernement et le peuple colombiens ont besoin de l'appui constant de la communauté internationale tandis qu'ils avancent vers une paix durable et exploitent pleinement le vaste potentiel de progrès au cours de cette année. Nous nous félicitons de l'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contenu dans la résolution 2673 (2023), adoptée aujourd'hui, afin de surveiller la mise en œuvre des dispositions consacrées à la réforme rurale et aux questions ethniques de l'Accord final. Il

s'agit de deux aspects cruciaux pour la pleine application de celui-ci.

Nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le processus de paix en Colombie est entré dans une nouvelle phase dynamique qui mérite un appui international solide. Les nobles efforts de consolidation de la paix de la Colombie, de ses dirigeants et de son peuple ont toute la sympathie et le soutien de l'Albanie. La Colombie est un excellent exemple de réussite en matière de paix, qui doit se concrétiser pleinement dans l'intérêt de tous, sans que personne ne soit laissé pour compte. À cet égard, nous sommes convaincus que les autorités continueront à faire le nécessaire pour réduire la violence. La Colombie et les Colombiens ont subi pendant longtemps leur lot de violences, et bien plus encore. Ils sont les mieux placés pour connaître les conséquences désastreuses d'une violence irréfléchie, préjudiciable à la vie, aux droits et à la paix, à l'instar de la tentative d'assassinat contre la Vice-Présidente, que nous condamnons fermement, et dont le seul objectif était de faire dérailler le processus de paix.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Ce dont la Colombie a besoin maintenant, c'est de paix, d'une paix totale, fondée sur le dialogue et la justice. Nous nous engageons résolument à ses côtés sur cette voie.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord M. Ruiz Massieu de son précieux exposé et de ses efforts inlassables en faveur des objectifs de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à savoir l'instauration de la paix dans le pays. Je salue la participation de S. E. M^{me} Francis Márquez Mina, Vice-Présidente de la Colombie, à la présente séance et je me joins aux autres membres du Conseil pour condamner les récentes tentatives visant à attenter à sa vie. Nous saluons également la participation de M. Armando Wouriyu Valbuena.

Dans le contexte de la discussion d'aujourd'hui, je souhaiterais insister sur trois points.

Premièrement, nous saluons la poursuite des progrès enregistrés par les principaux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité, le Conseil national de réintégration et la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, ainsi que la priorité accordée par le Gouvernement par le biais de mesures importantes concernant les éléments

essentiels de l'Accord final, tels que les dispositions consacrées aux questions ethniques et de genre, ainsi que la réforme rurale. L'initiative du Gouvernement colombien visant à élaborer le premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) est particulièrement encourageante, ce qui pourrait s'avérer un instrument essentiel à la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui contribuent à leur tour à la consolidation de la paix dans le pays.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par la persistance des menaces et des violences à l'encontre des civils, des ex-combattants et des dirigeants politiques et communautaires. Cela concerne notamment les informations reçues hier selon lesquelles une bombe a été trouvée près du domicile de la Vice-Présidente. De tels actes confirment la nécessité permanente d'agir pour préserver toute avancée en matière d'instauration de la paix et de la sécurité dans le pays. Nous estimons que des efforts ciblés, tels que davantage de coordination entre le Gouvernement national et les autorités locales, ainsi que l'augmentation du nombre de policiers et de forces de sécurité publique travaillant dans les zones de réintégration et de conflit, peuvent diminuer les risques qui pèsent sur leur sûreté et leur sécurité. Ces évolutions doivent se poursuivre de manière prioritaire, car ces dangers menacent la mise en œuvre globale de l'Accord final.

Troisièmement, les progrès récents du dialogue entre les parties prenantes sont positifs et doivent se poursuivre, étant donnée leur contribution significative potentielle à la réduction de la violence intercommunautaire en Colombie, voire à d'éventuels futurs accords de cessez-le-feu. Nous reconnaissons le rôle que des pays garants et d'autres pays amis ont joué à cet égard, notamment leurs efforts constants pour la paix alors que les négociations se poursuivent. Nous pensons que la véritable clef du succès de ces pourparlers est le respect par les parties de leur engagement à mettre en œuvre les principales dispositions de l'Accord final, notamment la réussite des processus de réintégration et de désarmement, les garanties de sécurité et la fin de la violence.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien total aux efforts que mènent le Gouvernement et le peuple colombiens pour parvenir à une paix durable, ainsi qu'à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont nous saluons l'élargissement du mandat par la résolution 2673 (2023), adoptée aujourd'hui, car

cela permettra d'appuyer davantage les efforts en vue de la mise en œuvre complète et globale de l'Accord final.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence de la Vice-Présidente de la Colombie, M^{me} Francia Márquez Mina, et du Ministre des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán, à la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé sur la situation dans le pays et de ses évaluations. Nous remercions également M. Armando Wouriyu Valbuena.

À la demande des autorités colombiennes, le Conseil de sécurité a décidé aujourd'hui à l'unanimité d'étendre les fonctions de contrôle de la Mission de vérification à deux chapitres supplémentaires de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable : la réforme agraire et les questions ethniques. Nous espérons que la participation d'experts et d'observateurs de l'ONU sur ces deux volets, en tant que partie indépendante, contribuera à garantir la mise en œuvre de l'Accord historique de 2016 en toute bonne foi.

Nous saluons la détermination de l'administration du Président Petro Urrego à appliquer intégralement l'Accord final. Les nouvelles autorités colombiennes ont fait plus en six mois pour la réconciliation dans le pays que l'administration précédente en quatre ans. Nous prenons note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme agraire, la réintégration des ex-combattants et la promotion d'importantes initiatives législatives qui apportent un soutien juridique aux processus de consolidation de la paix. La réactivation de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final est très importante pour coordonner les efforts de mise en œuvre de l'Accord. Mais comme les Colombiens eux-mêmes le reconnaissent, il reste beaucoup à faire. Il convient de veiller tout particulièrement à garantir la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes de substitution des cultures et à renforcer l'autorité de l'État au niveau local.

Les relations entre la Colombie et le Venezuela ont historiquement joué un rôle très important pour assurer la paix et un développement socioéconomique durable, et nous nous félicitons du rétablissement des relations entre ces États voisins, qui a été renforcé par la récente visite du Président Petro Urrego à Caracas. L'histoire a montré la futilité et l'échec des tentatives à courte

vue des précédents Gouvernements colombiens de rejeter leurs frères vénézuéliens et de s'en détourner. Nous sommes convaincus que la normalisation des relations entre le Venezuela et la Colombie contribuera à remédier à la situation migratoire dans la région, à renforcer les contrôles aux frontières et à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue.

Les mesures prises par Bogota pour instaurer la paix avec les groupes armés, dans le noble objectif de mettre fin à la violence et aux souffrances de la population civile, méritent l'appui et les encouragements de la communauté internationale. Nous prenons note du cessez-le-feu bilatéral conclu avec quatre grands groupes armés illégaux. Il est important de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de surveillance et de vérification bilatérales de la trêve et de garantir un contrôle effectif de l'État dans les zones où la présence des forces armées est limitée et où des groupes armés en conflit sont actifs.

La conclusion d'accords entre Bogota et l'Armée de libération nationale est un facteur essentiel pour la paix dans le pays. Nous suivons l'évolution des échanges entre les parties et espérons qu'elles seront en mesure de parvenir à des accords mutuellement acceptables, susceptibles de mettre un terme à une confrontation armée qui dure depuis des décennies. Si la Colombie devait demander une aide au Conseil de sécurité, nous serions prêts à envisager différentes options d'assistance internationale pour parvenir à un éventuel accord. Dans l'intervalle, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continuera de s'acquitter de son mandat et de contrôler l'application de différentes dispositions de l'Accord final. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera d'apporter un soutien global au processus de paix colombien et à la Mission de vérification dirigée par M. Ruiz Massieu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé détaillé et de ses observations. Je remercie également M. Wouriyu Valbuena de son témoignage inspirant, basé sur sa propre expérience. Je souhaite une bienvenue particulièrement chaleureuse à la Vice-Présidente Francia Márquez Mina et au Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán, et je m'associe à mes collègues pour exprimer notre solidarité avec la Vice-Présidente, dont la vie a été

menacée hier. Je remercie également la Commission de consolidation de la paix de ses avis écrits.

Le Japon salue l'attachement du Président Petro Urrego à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en tant qu'élément central de la politique de « paix totale » de son gouvernement. Cet attachement se manifeste dans la demande conjointe de soutien présentée à l'ONU par l'administration du Président Petro et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire afin de mettre en œuvre les chapitres de l'Accord relatifs à la réforme rurale et aux questions ethniques. Dans ce contexte, le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2673 (2023), qui confie à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie des mandats supplémentaires sur la réforme rurale intégrale et les questions ethniques. Elle permet à la Mission de contribuer davantage à la consolidation du processus de paix. C'est un excellent exemple de la façon dont l'ensemble du Conseil de sécurité continue d'agir à l'unisson pour promouvoir la paix et la sécurité en Colombie. Le Japon salue et continue d'appuyer le rôle du Représentant spécial et de la Mission.

Nous espérons vivement que le chapitre consacré aux questions ethniques sera mis en œuvre de manière systématique et institutionnalisée. Le Japon se félicite de l'adoption d'un projet de loi portant création du Ministère de l'égalité, qui constitue une étape concrète dans la réalisation de la justice sociale pour tous les Colombiens, y compris les minorités ethniques, ainsi que d'autres populations vulnérables, comme les femmes et les jeunes. Nous félicitons la Vice-Présidente Márquez Mina pour sa nomination au poste de Ministre de l'égalité. Elle a été une figure marquante de la société civile dans sa défense des droits des minorités ethniques, et j'espère que ses efforts permettront des avancées encore plus importantes dans ce domaine.

Le Gouvernement colombien a également pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre une réforme rurale intégrale. Nous espérons que les dialogues en cours avec les populations rurales permettront d'accélérer la réalisation de progrès tangibles pour garantir un accès équitable à la terre dans les zones rurales. Nous nous associons à la Commission de consolidation de la paix pour saluer les progrès réalisés dans la promotion de la participation des femmes à ces dialogues, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de créer les bases d'une paix durable.

Le Japon salue les efforts inlassables déployés par la Colombie pour faire progresser le processus de paix d'une manière institutionnalisée et inclusive. Les institutions et systèmes clefs du processus, tels que la Juridiction spéciale pour la paix et la Commission de la vérité, ont fait intervenir des ex-combattants et des victimes pour obtenir des avancées. Nous estimons que cette approche institutionnalisée, inclusive et fondée sur l'état de droit finira par décourager la violence et protégera les personnes en situation de vulnérabilité, comme les femmes, les minorités ethniques, les défenseurs des droits de l'homme et les responsables locaux. Le Japon se félicite des efforts du Gouvernement colombien pour parvenir à une « paix totale », y compris le récent cessez-le-feu conclu avec divers groupes armés qui n'ont pas encore signé d'accords de paix avec le Gouvernement. Nous comptons sur la poursuite des efforts en vue d'un cessez-le-feu permanent et global pour instaurer une paix totale. Le Japon entend bien contribuer au débat sur la manière dont le Conseil de sécurité peut appuyer au mieux ces efforts.

Pour terminer, en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, le Japon reste déterminé à soutenir les efforts de la Colombie tout au long de son processus de consolidation de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Vice-Présidente de la Colombie.

M^{me} Márquez Mina (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier le Conseil de sécurité, ses membres permanents et élus, et la communauté internationale de leur travail constant et déterminé en faveur des initiatives et des actions entreprises par l'État colombien dans le domaine de la paix et de la sécurité, ce qui se reflète clairement dans le vote sur la résolution 2673 (2023), qui vient d'être adoptée. Ce vote unanime montre l'importance que revêt cet accord pour le monde.

Deuxièmement, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la solidarité qui nous est témoignée face aux actes de violence auxquels notre pays reste confronté et qui visent à saper nos efforts en faveur de la paix, de la justice sociale et de l'affirmation de la démocratie en Colombie.

Je me félicite de l'accession du Gouvernement japonais à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir

convoqué la présente séance. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de tous ses efforts et de l'appui qu'il a fourni au fil des ans en vue de faire de la paix en Colombie une réalité. Je tiens également à saluer le Secrétaire du Forum de haut niveau sur les populations autochtones, M. Armando Wouriyu Valbuena, représentant de la société civile, qui s'est joint à nous aujourd'hui et avec qui nous œuvrons depuis de nombreuses années en faveur de la paix, de la dignité et de la justice sociale pour les communautés ethniques et la Colombie. Je tiens en particulier à saluer le travail rigoureux qu'accomplit la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la présence de la Mission sur notre territoire et son action en faveur des victimes, de la société civile, des communautés ethniques, des femmes et des ex-combattants signataires de l'accord de paix. L'aide de la communauté internationale et du Conseil de sécurité dans les domaines politique, technique et financier a permis d'appuyer et de promouvoir les engagements énoncés dans l'Accord, même lorsque la volonté politique était insuffisante ou se faisait rare.

Je prends la parole devant le Conseil en tant que fille d'un territoire ancestral et porte-parole du peuple colombien et en tant que représentante d'un gouvernement qui a changé le cours de l'histoire de mon pays. La volonté démocratique de lutter contre la violence, les injustices sociales et les inégalités structurelles nous amène aujourd'hui, en tant que gouvernement du changement, à élaborer des politiques pour les peuples, des politiques qui transformeront la Colombie en une puissance mondiale défenseuse de la vie. Nous proposons des options qui sont profondément ancrées dans la terre parce que nous venons de divers endroits où la dureté de la guerre et la politique de la mort étaient la règle. Nos oreilles et nos cœurs sont liés à ces endroits, attentifs à leurs cris de douleur désespérés et à la façon dont ils résistent face à une crise qui continue de peser sur nous.

C'est pourquoi nous appuyons les initiatives des communautés qui réclament des accords humanitaires aujourd'hui et promouvons avec insistance le cessez-le-feu et tous les scénarios de dialogue et d'entente politique qui nous permettent d'avoir un pays sûr et pacifique. Notre objectif principal est de protéger la vie de l'ensemble des populations colombiennes, de nous occuper des personnes qui ont fait de la défense des droits humains leur cause première et de protéger les communautés prises entre deux feux. Mais rien de cela ne sera possible si l'on ne respecte pas ceux qui ont décrété et maintenu leur engagement en faveur de la paix, si l'on

n'apaise pas le conflit armé et si l'on ne démantèle pas les structures criminelles qui perpétuent la violence.

Les inégalités d'accès à la terre et le fait que les habitants des zones rurales ont été abandonnés font partie des principaux facteurs de la guerre en Colombie. Notre gouvernement a présenté une politique de démocratisation et de distribution de 3 millions d'hectares de terres productives pour le développement agricole, agro-écologique, industriel et économique du pays pour le développement et le rétablissement de la souveraineté alimentaire, afin d'éviter que des enfants continuent de mourir de faim et de malnutrition dans notre pays. Ces hectares garantiront l'accès à la terre aux personnes déplacées, aux victimes, aux personnes d'ascendance africaine, aux populations autochtones et aux communautés raizal et palenque, ainsi qu'aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales en général. Notre gouvernement reconnaît les populations rurales en tant que titulaires de droits. Avec l'appui du Congrès, nous avons présenté un projet de loi – approuvé dans la moitié des débats le concernant – qui vise à faire reconnaître les populations rurales comme des sujets de droit bénéficiant d'une protection constitutionnelle spéciale.

Avec l'aide du Président Petro Urrego, nous avons adopté, le 4 janvier, la loi portant création du Ministère de l'égalité. Nous sommes déterminés, par l'intermédiaire de ce nouvel outil institutionnel, à réduire les inégalités qui existent dans le pays. Notre objectif est d'accorder une attention particulière aux femmes dans toute leur diversité, aux enfants et aux jeunes, aux personnes LGBTQ+, aux personnes d'ascendance africaine, aux communautés noire, raizal et palenque ainsi qu'aux autres groupes autochtones, à la communauté rom, aux populations rurales, aux familles et aux ménages qui vivent dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, aux personnes handicapées, aux sans-abri, aux personnes âgées et aux populations migrantes. Une grande partie de ces populations vivent dans des territoires historiquement exclus ou marginalisés, qui sont également les plus exposés aux effets de la crise environnementale et de la crise humanitaire causée par le conflit armé.

Nous sommes en train d'effectuer des changements structurels qui constitueront le fondement de la « paix totale », étant entendu que cette « paix totale » nécessite, d'une part, d'appliquer les accords déjà signés entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire et l'État colombien, et d'autre part, de poursuivre le dialogue avec les différents groupes qui

continuent de perturber la vie dans les territoires. La « paix totale » sera réalisée lorsque les inégalités qui submergent notre pays auront été éliminées.

La vice-présidence de la République de Colombie est chargée d'assurer la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des engagements relevant du chapitre consacré aux questions ethniques de l'accord de paix. Cette mission de coordination a mis en évidence l'absence d'indicateurs clairs permettant de mesurer concrètement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce chapitre. Un de nos principaux défis consiste à définir des indicateurs qui permettront d'élaborer des mesures de réparations historiques pour les communautés autochtones, raizal et palenque et les personnes d'ascendance africaine, qui ont été touchées de manière disproportionnée par le conflit armé et le racisme structurel en Colombie.

Le Gouvernement national, en particulier la vice-présidence, est en train d'élaborer des politiques de justice raciale pour éliminer les inégalités dont ces communautés ont été victimes en rétablissant leurs droits ethniques et territoriaux. Nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que les conséquences disproportionnées subies par ces communautés font partie d'une politique de profilage racial dans le contexte du conflit armé, qui se retrouve et se manifeste également dans la politique de lutte contre le phénomène du trafic de drogue en Colombie.

Une nouvelle politique en matière de drogue doit mettre l'accent sur la justice raciale et de genre pour qu'il soit possible de reconnaître et de combattre le traitement différencié des différentes populations et de placer au cœur de nos efforts le respect de la vie, l'élimination de la violence contre les femmes, le renforcement de leur autonomie économique et la promotion de leur participation politique à la construction de la paix et de la sécurité. À cet égard, nous exhortons l'Assemblée générale à accompagner le Gouvernement colombien pour l'aider à définir une voie à suivre, une nouvelle approche qui permette à ces peuples, à ces communautés, aux jeunes et aux femmes, dans toute leur diversité, de vivre dans la paix et la dignité dans les territoires, et non dans la peur.

Nous demandons à l'ONU d'ouvrir ses portes pour un dialogue sincère, une nouvelle voie qui nous permette de trouver une solution structurelle aux violations systématiques des droits humains dans le pays. J'appelle à des progrès non seulement dans le cadre du

dialogue politique, mais aussi en ce qui concerne la paix urbaine et l'égalité, de manière à obtenir des avancées structurelles pour la société colombienne.

La violence armée a touché l'ensemble de notre société. Près de 10 millions de personnes, soit un cinquième de la population actuelle, sont des victimes directes de la guerre. Dans chaque foyer de mon pays, il y a des blessures et des cicatrices héritées du passé. Les peurs, la haine et la vengeance sont transmises de génération en génération. Les communautés ethniques, les communautés rurales, les modèles politiques, les institutions, les arts et la culture, tous ont été façonnés par l'expérience de la violence provoquée ou subie.

Il s'agit là d'une réalité indéniable qui nous a amenés à comprendre que face à cette guerre absurde, il faut une vision très large de la paix, que notre Gouvernement a appelée « paix totale », qui cherche à aller au-delà de l'approche fragmentaire de la paix, en valorisant les acquis et les progrès apportés par les accords précédents, notamment l'Accord de paix. La « paix totale » est le moyen qui nous permettra d'atteindre les territoires historiquement exclus et marginalisés pour mettre en œuvre des actions de justice sociale et d'égalité matérielle, des actions qui nous permettront de prendre soin du territoire en tant qu'espace de vie et de lutter contre les changements climatiques. Notre capacité à avancer vers la « paix totale » dépendra de notre engagement en faveur de l'égalité, de l'équité, de la justice sociale, de la justice de genre, de la justice raciale et, plus largement, de la consolidation de la démocratie.

Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir, à l'unanimité, élargi le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies aux chapitres de l'Accord final consacrés à la réforme rurale et aux questions ethniques ; il s'agit là d'une reconnaissance internationale de notre engagement. Toutefois, nous exhortons l'ONU à continuer d'appuyer les efforts de dialogue du Gouvernement avec les autres acteurs pour parvenir à une « paix totale ».

Pour terminer, je voudrais soumettre une proposition aux membres du Conseil et les inviter à tenir une séance du Conseil de sécurité en Colombie, afin de soutenir la paix dans les territoires et de découvrir sur le terrain les défis auxquels nous sommes confrontés au quotidien. Ce sont ces défis qui nous poussent à continuer d'œuvrer en faveur d'une paix réelle, durable et viable, qui permettra aux Colombiens de vivre dans la joie et l'amour. Ensemble, nous allons faire en sorte que la dignité devienne un acquis, car nous méritons de

pouvoir profiter de la vie et entendons faire de la Colombie une puissance mondiale de vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 55.